

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 32**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

**Date de convocation :
17 mars 2017**

**Date d'affichage :
30 mars 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **23 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures 30, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, Mmes GRENET, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Vincent PERGET

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène SANNAT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017**

QUESTION N° 14

**OBJET : 30 rue du Creux – projet de logements locatifs sociaux :
revente de la parcelle cadastrée BC n° 306 à Auvergne Habitat**

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

**Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et
Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 7 mars 2017.**

L'EPF-SMAF a acquis pour le compte de la Commune de Riom en 2000 la parcelle cadastrée BC n°306 de 4 001 m² située au 30 rue du Creux, et consistant en deux bâtiments comprenant ateliers, garages, magasin, bureaux et appartement 2 pièces avec terrain. Cette parcelle a été rétrocédée à la Commune en juillet 2015.

Cet ensemble est depuis 2001 mis à disposition de l'entreprise de réinsertion Inserfac (anciennement Passage Plus) qui devrait être délocalisée prochainement sur le site de l'ancienne entreprise GEDIMAT, située derrière la Gare de Riom.

Dans le cadre du SCOT et du PLH 3 de Riom-Communauté validé le 15 décembre 2016 concernant la réalisation de logements sociaux, et suite à la délibération du conseil communautaire en date du 29 septembre 2016, il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de laisser acquérir ces biens par Auvergne Habitat, en partenariat avec la communauté de communes Riom Limagne et Volcans, qui versera au bailleur une subvention d'équilibre de 158 500 €.

L'opération consistera, après démolition des locaux existants, en la construction de 15 logements, dont 9 pavillons individuels ou accolés et 2 bâtiments regroupant chacun 3 logements, soit 6 logements intermédiaires. Tous ces logements, variant du T2 au T4, auront un espace privatif extérieur. Le stationnement des logements est prévu sur le site (création de garages et places de stationnement).

Auvergne Habitat propose le rachat de cette parcelle à la Commune de Riom pour un montant de 152 900 €.

COMMUNE DE RIOM

Ce montant est inférieur à l'évaluation du service des Domaines communiquée le 1^{er} décembre 2016, celle-ci se portant à 365 000 €. Toutefois, le projet objet de cette cession revêt clairement un caractère d'intérêt général. Il permet en effet la mise en œuvre du PLH n°3 et notamment l'atteinte de l'objectif de 40 % de logements très sociaux au sein des programmes réalisés. Dans le cadre de cette opération, ce sont ainsi 6 logements PLAI qui seront produits.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la cession de la parcelle cadastrée BC n° 306 à Auvergne Habitat pour un montant de 152 900 €,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessaires à cette cession.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mars 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL